



COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

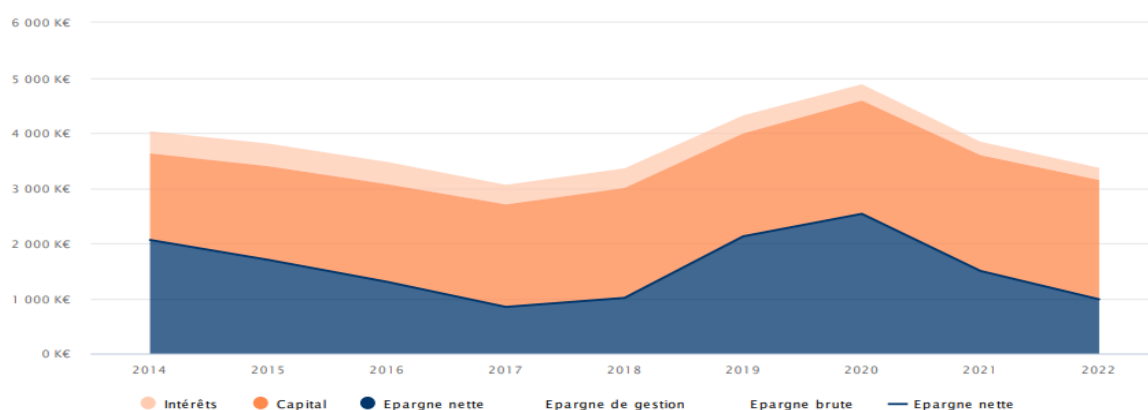
Le vote du compte administratif est un temps fort de la vie d'une collectivité locale. Il retrace l'ensemble des dépenses réelles de la commune et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire. Il traduit les réalisations effectivement menées tant en fonctionnement qu'en investissement et permet ainsi d'apprécier la santé financière de la collectivité.

I – RESULTAT DE L'EXERCICE

En 2022, l'excédent de fonctionnement est impacté par le contexte inflationniste. Le financement des investissements dont la dynamique est forte (8,4 M€ de dépenses d'équipement réalisées) a été assuré par les recettes propres d'investissement (FCTVA, Taxe d'aménagement...), par l'autofinancement dégagé et un recours modéré à l'emprunt (2,7 M€ soit 32% des dépenses d'équipement), permettant ainsi de maintenir un encours de dette à un bon niveau (15.125 K€ en 2022) et un ratio d'endettement faible (4,8 années de remboursement de la dette).

	2022	2021
Excédent de fonctionnement	2 443 439,79	2 909 610,60
Résultat d'investissement de l'exercice	-606 001,51	558 888,76
Résultat d'investissement antérieur reporté	-269 545,15	-828 433,91
Besoin de financement d'investissement	-875 546,66	-269 545,15
Excédent global de clôture	1 567 893,13	2 640 065,45
Solde des dépenses et recettes reportées	-1 378 469,96	-3 546 238,32
Résultats de clôture de l'exercice	189 423,17	-906 172,87

Marges d'épargne



A – Évolution des recettes de fonctionnement

Evolution nominale (hors cession foncière)

➤ **Les produits des services à la population ont poursuivi leur croissance entamée en 2021** pour retrouver leur niveau d'avant la crise sanitaire de façon globale, portés également par les refacturations entre budgets. L'année 2022 voit ainsi une forte progression des recettes d'entrées aux spectacles, à la piscine, des prestations jeunesse ainsi que la restauration municipale. Par ailleurs, les recettes de refacturation au CCAS (dépenses pour le budget principal du CCAS) se sont à nouveau accrues suite à la mise en place d'une convention en 2021 entre la ville et le CCAS tenant compte des charges indirectes de personnel notamment. Au total, les produits de services s'élèvent à 1.427.217 € en 2022 contre 1.175.108 € en 2021 (Pour mémoire, le montant de ces recettes était de 1.338.577 € en 2019)

➤ **Les impôts et taxes** dont le montant avoisine 16.759.497 € ont augmenté de 995.594 € par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par :

- Les contributions directes : + 480.479 € (à taux inchangé mais avec une actualisation des bases fiscales définie par l'Etat à +3,4% en 2022) pour un total de 14.150.813 €,
- Les droits de mutation : +277.343 € pour un total de 1.501.294 €,
- L'attribution du FPIC (fonds de péréquation communale et intercommunale) pour 308.443 €, inchangée par rapport à 2021
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par Lorient Agglomération est abondée suite à la réforme de l'Attribution de Compensation (AC) et s'élève à 200.667 € en 2022 contre 54.349 € en 2021,
- La taxe sur l'électricité s'élève à 451.983 € en 2022 et comptabilise le dernier trimestre 2021 (non constaté sur l'exercice 2021) pour 85.926 €.

Taux d'imposition entre 2014 et 2022

[illegible]



Coefficient d'actualisation des bases fiscales

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Coefficient d'actualisation TH	1,013	1,009	1,010	1,004	1,012	1,022	1,009	1,002	1,034
Coefficient d'actualisation FB	1,013	1,009	1,010	1,004	1,012	1,022	1,012	1,002	1,034
Coefficient d'actualisation FNB	1,013	1,009	1,010	1,004	1,012	1,022	1,012	1,002	1,034

Bases nettes d'imposition

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Base nette TH	28 887	30 269	30 041	30 193	30 768	31 609	32 225	4 042	3 922
dont base résidences secondaires	0	0	3 766	3 743	3 810	4 041	3 966	3 844	3 763
Base nette FB	21 950	22 461	22 700	22 717	23 248	23 799	24 207	24 224	25 132
Base nette FNB	184	182	182	183	185	182	187	186	190

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales s'est traduite en 2021 pour toutes les communes par une perte de ressources. Cette perte a été compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en 2021. Le montant de TFPB départemental transféré en compensation à Ploemeur étant inférieur au montant de ressources de TH perdu par la commune, un coefficient correcteur a été calculé par les services de l'État en 2021 afin de neutraliser les écarts. Ce taux fixe (1,148) s'applique chaque année aux recettes de TFPB de la commune. Pour 2022, l'application du coefficient correcteur s'est traduit par une compensation de produit fiscal de 1.750.971 € contre 1.680.000 € en 2021.

Produit fiscal

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produit TH	5 009	5 249	5 209	5 235	5 335	5 481	5 588	701	680
Produit FB	6 767	6 925	6 998	7 004	7 167	7 337	7 463	12 845	13 334
dont ajustement du coefficient correcteur								1 680	1 751
Produit FNB	81	80	80	81	82	80	83	82	84
Produit 3 Taxes ménages	11 857	12 254	12 288	12 320	12 584	12 899	13 134	13 628	14 098

Structure des produits fiscaux

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produit TH	42,2%	42,8%	42,4%	42,5%	42,4%	42,5%	42,5%	5,1%	4,8%
Produit FB	57,1%	56,5%	57,0%	56,8%	57,0%	56,9%	56,8%	94,3%	94,6%
Produit FNB	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%
Produit 3 Taxes ménages	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

➤ **Les dotations et participations** sont stables en 2022 à 3.633.001 € contre 3.603.571 € en 2021. Elles se décomposent comme suit :

- **Les dotations d'État** (DGF + DNP) sont stables en 2022 à 2.932.075 € contre 2 917.774 € en 2021 (appel : 3.975.000 € en 2014)

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire (DF)	3 502	3 131	2 763	2 549	2 509	2 513	2 502	2 486	2 495
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, I	473	736	601	477	453	459	438	432	437
dont DSU	0	235	118	0	0	0	0	0	0
dont DNP	473	501	483	477	453	459	438	432	437
= DGF (A)	3 975	3 867	3 364	3 026	2 962	2 972	2 939	2 918	2 932

- **Les compensations fiscales** sont en hausse à 256.726 € contre 234.845 €

Compensations fiscales

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Compensations TH	193	347	211	342	370	401	450	0	0
Compensations FB	43	48	31	15	15	16	17	228	250
Compensation FNB	11	10	9	8	7	7	7	7	7
Compensations CFE / CVAE	15	10	8	3	0	0	0	0	0
TOTAL Compensations	262	415	259	368	392	424	474	235	257

- **Les participations de l'État, de la Région, du Département et des autres organismes** sont stables à 429.439 € en 2022 contre : 419.124 € en 2021
- **Les recettes provenant des locations immobilières** s'élèvent à 356.888 € en 2022 contre 363.146 € en 2021 et tiennent compte des cessions de patrimoine économique.
- **Les recettes diverses** (hors cessions foncières) concernent principalement des remboursements d'assurances dommages..., des annulations de titres de droits d'inscription à la piscine, spectacles, école de musique... (54.634 €). A noter cependant, la comptabilisation en recettes (et dépenses) des sommes mises au débit des trésoriers de Lorient Collectivité (délibération du 14 décembre 2022) pour 223.179 €.

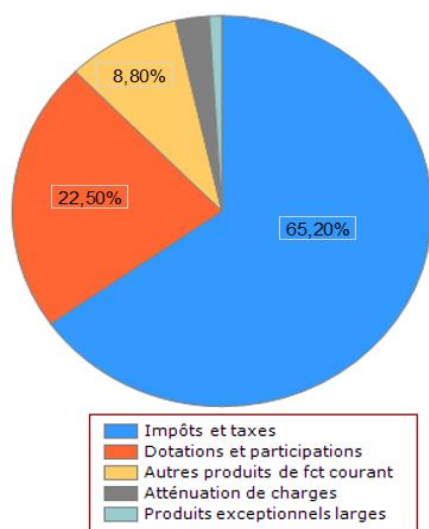
Des cessions foncières (terrains/bâtiments) ont été comptabilisées pour 1.610.148 € en 2022 contre 641.347 € en 2021 et concernent principalement la cession du camping de l'Atlantys pour 1.200.000 €, la friche ex-Expert pour 415.260 € TTC (362.000 € HT).

Le montant des Recettes Réelles de Fonctionnement s'établit en 2022 à 24.440.424 € contre 21.970.561 € en 2021. A ces recettes réelles, s'ajoutent des recettes d'ordre budgétaire liées aux différentiels sur réalisation des cessions pour 323.167 €.

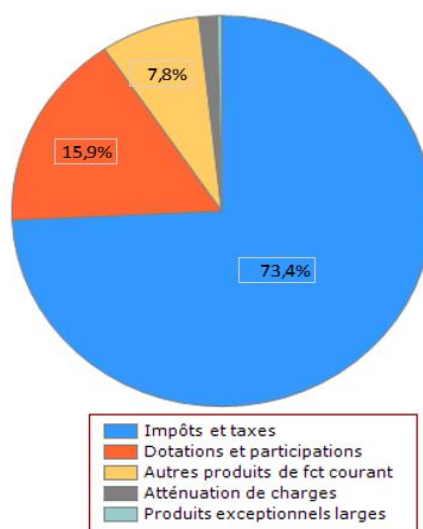
Les recettes de Fonctionnement s'établissent en conséquence à 24.763.611 € en 2022 contre 21.992.592 € en 2021 soit une hausse de 2.771.019 € (+12,6%)

Structure des recettes de Fonctionnement

Structure des produits de fct 2014



Structure des produits de fct 2022





B – Évolution des dépenses de fonctionnement

Charges de fonctionnement

K€	Moy. 2014-2022	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/21
Charges fonctionnement courant stricte:	1,8%	16 448	16 019	16 134	16 447	16 697	16 610	16 047	17 457	18 951	8,6%
Charges à caractère général	1,3%	3 856	3 547	3 610	3 546	3 654	3 492	3 465	4 020	4 285	6,6%
Charges de personnel	1,6%	10 586	10 498	10 479	10 849	10 902	10 947	10 517	11 081	12 051	8,8%
Autres charges de gestion courante (y	3,4%	1 998	1 974	2 045	2 052	2 141	2 171	2 065	2 355	2 615	11,0%
Atténuations de produits	0,0%	0	0	84	16	129	0	79	5	216	ns
Charges de fonctionnement courant (C)	1,9%	16 448	16 019	16 218	16 463	16 826	16 610	16 126	17 462	19 167	9,8%
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	-1,8%	3 888	4 717	3 736	3 338	3 344	4 272	4 818	3 795	3 360	-11,5%
Charges exceptionnelles larges	22,0%	61	1 542	349	370	83	21	129	28	297	945,7%
Charges de fct. hors intérêts (D)	2,1%	16 509	17 561	16 567	16 833	16 909	16 631	16 255	17 490	19 463	11,3%
Intérêts (E)	-7,2%	399	409	402	355	355	327	294	242	220	-9,1%
Charges de fonctionnement (F = D+E)	1,9%	16 908	17 970	16 969	17 188	17 264	16 958	16 549	17 732	19 684	11,0%

Les charges générales (chapitre 011) sont en hausse de 264.617 € en 2022 à 4.284.939 € contre 4.020.321 € en 2021 K€. Les variations les plus significatives concernent :

- La hausse des dépenses d'énergie (électricité, carburant, combustible...) de 109.878 € à 778.317 € portée par l'inflation liée à la crise énergétique,
- Les fournitures de petits équipements sont en baisse de 45.834 € en 2022, l'année 2021 ayant été notamment marquée par l'acquisition de fournitures de protection contre la Covid,
- La baisse des contrats de prestations de services (article 611) s'explique principalement par la re-ventilation de dépenses sur d'autres articles comptables (6283 pour l'entretien ménager des bâtiments communaux, 61523 pour l'entretien des espaces verts...), une moindre réalisation de certaines dépenses (contrat de gérance du port de Lomener, les illuminations de Noël...),
- La hausse (+35 K€ par rapport à 2021) des dépenses de formation du personnel communal,
- Le crédit-bail (LOA) mis en place dans le cadre du contrat de performance énergétique de l'éclairage public (article 6122) pour 135.356 €,
- La forte baisse des frais d'actes et de contentieux (80.633 € en 2022 contre 134.784 € en 2021),
- D'autres variations sont constatées à la hausse ou à la baisse (achat de spectacles, frais de maintenance, ...)

Les dépenses de personnel de la ville sont en hausse de 969.801 € en 2022 pour s'établir à 12.050.690 €. Cette évolution s'explique par :

1) Les facteurs externes avec en particulier la revalorisation de l'indice majoré minimum des fonctionnaires en Mai 2022 puis de la hausse de la valeur du point d'indice (+3,5% à compter de Juillet 2022), la revalorisation du SMIC (augmentation de l'indice minimum de traitement en octobre 2021 puis Janvier et Mai 2022), l'instauration de la prime inflation...L'ensemble de ces mesures est évalué à 300.000 € sur l'année,

2) Les facteurs internes avec en particulier le GVT (glissement vieillesse technicité) dont le coût est estimé à +107.000 €, la revalorisation du régime indemnitaire des agents (+185.000 €), l'évolution du coût de l'assurance statutaire des agents (+24.000 €) de la collectivité, le recours aux agents contractuels/intérimaires dans un contexte de reprise de fonctionnement normal des services publics de la collectivité (estimée à +280.000 €), la volonté de développer l'apprentissage dans la collectivité...

Par ailleurs, les évolutions des services publics et la réalisation des projets (Ploemeur 2030, démocratie locale...) alimentent l'évolution de la masse salariale.

La hausse des **autres charges de gestion courante (chapitre 65)** de **+259.745 €** s'explique principalement par l'évolution des subventions d'équilibre versées au CCAS (+95.000 €) et à la cuisine centrale (+110.000 €) – cf fin du document.

Les **charges financières** (220.903 €) sont une nouvelle fois en baisse par rapport à 2021 (-21.371 €) dans un contexte de remontée des taux mais de recours limité à l'emprunt sur la période.

La hausse **des charges exceptionnelles** (+257.570 €) s'explique essentiellement par la comptabilisation en dépenses (et recettes) des sommes mises au débit des trésoriers de Lorient Collectivité (délibération du 14 décembre 2022) pour 239.299 €

Les autres dépenses de Fonctionnement concernent la comptabilisation d'une pénalité pour insuffisance de logements sociaux (139.146 €), le versement à Lorient Agglomération de l'attribution de compensation (66.128 €) suite à la réforme de l'Attribution de Compensation (AC) ainsi que la constitution d'une provision pour risques et charges de 10.000 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations comptables liées aux cessions) s'établissent à 19.683.637 € en 2022.

Les opérations d'ordre qui comptabilisent notamment les écritures liées aux cessions foncières et les amortissements s'élèvent à **2.636.533 €** en 2022 (dont 1.933.335 € liés aux cessions de patrimoine).

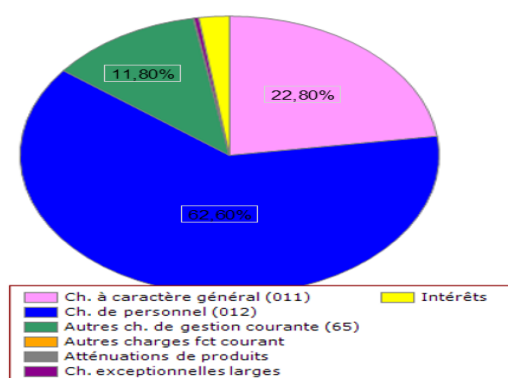
Pour information : au Budget Primitif, la prévision des cessions d'immobilisations est établie à la ligne budgétaire 024 (produits des cessions) inscrite en recette d'investissement. Seuls les montants de cessions estimés sans plus ou moins-value sont inscrits. C'est un chapitre sans exécution, la sortie du bien est constatée au compte administratif par les écritures comptables réelles de cession (compte 775), avec les plus ou moins-values (opérations d'ordre faisant intervenir en Fonctionnement les comptes 675/676 et 776 et en investissement les comptes 192 et ceux du chapitre 21)

Au total, les dépenses de fonctionnement de la Ville s'élèvent à 22.320.171 € en 2022 contre 19.082.981 € en 2021 soit une hausse de 3.237.190 € (+16,9%).

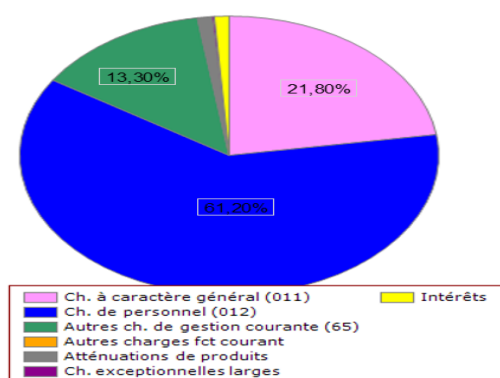
La structure des charges de fonctionnement et leur évolution entre 2014 et 2022 est la suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges fct courant strictes	97,3%	89,1%	95,1%	95,7%	96,7%	97,9%	97,0%	98,4%	96,3%
Charges à caractère général	22,8%	19,7%	21,3%	20,6%	21,2%	20,6%	20,9%	22,7%	21,8%
Charges de personnel	62,6%	58,4%	61,8%	63,1%	63,1%	64,6%	63,6%	62,5%	61,2%
Autres charges de gestion courante (y	11,8%	11,0%	12,1%	11,9%	12,4%	12,8%	12,5%	13,3%	13,3%
Atténuations de produits	0,0%	0,0%	0,5%	0,1%	0,7%	0,0%	0,5%	0,0%	1,1%
Charges de fonctionnement courant	97,3%	89,1%	95,6%	95,8%	97,5%	97,9%	97,4%	98,5%	97,4%
Charges exceptionnelles larges	0,4%	8,6%	2,1%	2,2%	0,5%	0,1%	0,8%	0,2%	1,5%
Frais financiers divers	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges exceptionnelles	0,2%	8,6%	2,1%	2,2%	0,5%	0,1%	0,7%	0,2%	1,5%
Provisions	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%
Charges de fct hors intérêts	97,6%	97,7%	97,6%	97,9%	97,9%	98,1%	98,2%	98,6%	98,9%
Intérêts	2,4%	2,3%	2,4%	2,1%	2,1%	1,9%	1,8%	1,4%	1,1%
Charges de fonctionnement	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Structure des charges de fct 2014



Structure des charges de fct 2022





VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Il convient de rappeler que le budget de fonctionnement prévoyait en 2022 un prélèvement pour financer la section d'investissement à hauteur de 1.580.000 €.

Compte tenu de ces éléments, la Ville de Ploemeur dégage un autofinancement total s'élevant pour 2022 à 2.443.439 € contre 2.909.610 € en 2021.

Chaîne du financement de l'investissement – les épargnes

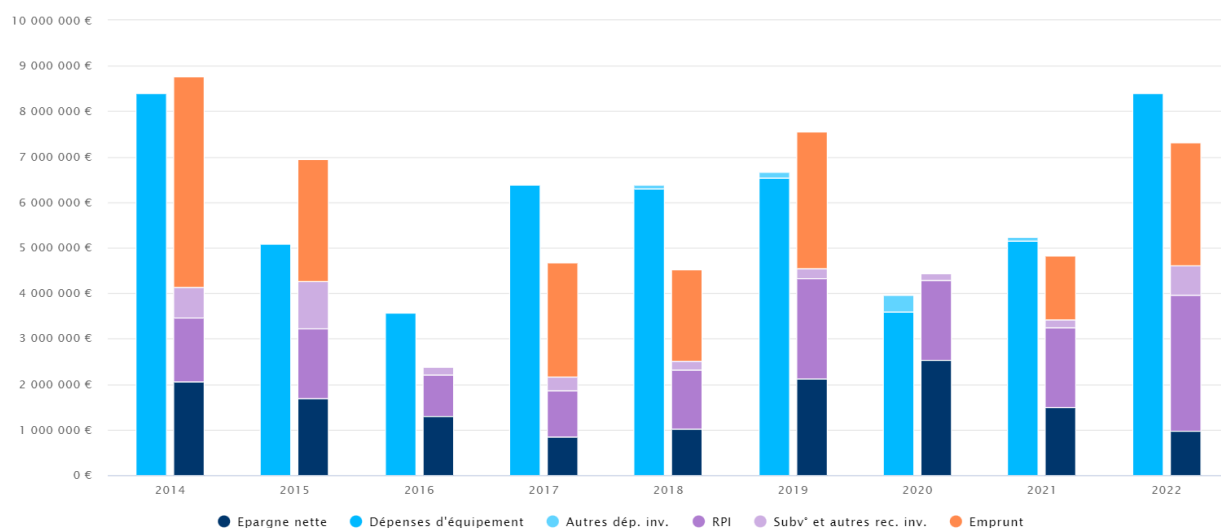
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de fonctionnement (B)	20 538	21 366	20 040	19 892	20 267	20 949	21 137	21 329	22 830
Charges de fonctionnement courant (C)	16 448	16 019	16 218	16 463	16 826	16 610	16 126	17 462	19 167
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	3 888	4 717	3 736	3 338	3 344	4 272	4 818	3 795	3 360
Charges exceptionnelles larges	61	1 542	349	370	83	21	129	28	297
Charges de fct. hors intérêts (D)	16 509	17 561	16 567	16 833	16 909	16 631	16 255	17 490	19 463
EPARGNE DE GESTION (B-D)	4 029	3 805	3 473	3 059	3 358	4 318	4 882	3 839	3 367
Intérêts (E)	399	409	402	355	355	327	294	242	220
Charges de fonctionnement (F = D+E)	16 908	17 970	16 969	17 188	17 264	16 958	16 549	17 732	19 684
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	3 630	3 396	3 071	2 704	3 003	3 991	4 588	3 597	3 147
Capital (H)	1 570	1 698	1 771	1 858	1 993	1 865	2 054	2 099	2 163
EPARGNE NETTE (I = G-H)	2 060	1 698	1 300	846	1 010	2 126	2 534	1 498	984

III – ANALYSE DE L'INVESTISSEMENT

A – Présentation de la chaîne de financement des dépenses d'investissement

K€	Financement de l'investissement - Montants										Moyenne 2014/2022		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		K€	€/hab	Structure
Dép d'inv hors annuité en capital	8 389	5 084	3 566	6 376	6 393	6 662	3 957	5 246	8 388		6 007	323,13	100,0%
Financement de l'investissement	8 764	6 939	2 390	4 673	4 519	7 550	4 446	4 821	7 315		5 713	307,34	95,1%
EPARGNE NETTE	2 060	1 698	1 300	846	1 010	2 126	2 534	1 498	984		1 562	84,01	26,0%
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 406	1 522	898	1 019	1 304	2 213	1 753	1 747	2 984		1 650	88,74	27,5%
FCTVA	1 110	917	519	530	856	926	977	483	692		779	41,90	13,0%
Produits des cessions	8	296	169	251	209	851	45	641	1 610		453	24,39	7,5%
Diverses RPI	288	309	210	238	239	436	731	623	682		417	22,45	6,9%
Fonds affectés (amendes, ...)	18	15	10	13	15	14	32	12	151		31	1,68	0,5%
Subventions yc DETR / DSIL	650	1 024	182	295	188	197	126	164	497		369	19,86	6,1%
Emprunt	4 630	2 680	0	2 500	2 002	3 000	1	1 400	2 700		2 101	113,05	35,0%
Variation du résultat global de clôture	375	1 855	- 1 176	- 1 703	- 1 874	888	489	- 424	- 1 072		- 294	- 15,79	-4,9%

En moyenne sur la période 2014-2022, les dépenses d'équipements se sont élevées à près de 6 M€/an financées à 26% par l'épargne nette, 27,5% par des ressources propres d'investissement (FCTVA, cessions...), 6,1% par des subventions et participations diverses et 35% par emprunt, le solde étant financé par les excédents dégagés et un prélèvement sur l'excédent de clôture de 4,9%.



B - Évolution des recettes d'investissement

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
EPARGNE NETTE	2 060	1 698	1 300	846	1 010	2 126	2 534	1 498	984
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 406	1 522	898	1 019	1 304	2 213	1 753	1 747	2 984
FCTVA	1 110	917	519	530	856	926	977	483	692
Produits des cessions	8	296	169	251	209	851	45	641	1 610
Diverses RPI	288	309	210	238	239	436	731	623	682
Fonds affectés (amendes, ...)	18	15	10	13	15	14	32	12	15
Subventions yc DETR / DSIL	650	1 024	182	295	188	197	126	164	648
Emprunt	4 630	2 680	0	2 500	2 002	3 000	1	1 400	2 700
Variation du résultat global de clôture	375	1 855	- 1 176	- 1 703	- 1 874	888	489	- 424	- 1 072

Les recettes d'investissement 2022 se décomposent comme suit :

- Le F.C.T.V.A. : 691.837 € (base des investissements réalisés en N-1),
- La Taxe d'Aménagement : 654.744 €
- Les subventions et participations versées (État, Département du Morbihan) : 648.032 €
- Les dotations aux amortissements : 703.198 €
- Les écritures d'ordre liées aux cessions foncières et divers : 1.933.335 €

A noter qu'un emprunt de 2.700.000 € a été contracté en 2022 pour financer les dépenses d'équipement auquel s'ajoute l'affectation en 2022 du résultat de fonctionnement 2021 en investissement pour 2.909.610 €. Les recettes d'investissement s'établissent donc à 10.267.714 € en 2022.

C – Evolution des dépenses d'investissement

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement hors dette	8 389	5 084	3 566	6 376	6 393	6 662	3 957	5 246	8 388
Dépenses d'équipement	8 389	5 084	3 566	6 376	6 309	6 541	3 598	5 142	8 388
Dépenses directes d'équipement	8 389	5 084	3 566	6 202	6 209	6 541	3 598	5 041	8 305
Dépenses indirectes (FdC + S.E.)	0	0	0	174	100	0	0	101	83
AC Investissement					83	83	83	83	0
Dépenses financières d'inv.	0	0	0	0	1	38	276	20	0
Dép d'inv hors annuité en capital	8 389	5 084	3 566	6 376	6 393	6 662	3 957	5 246	8 388



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Les dépenses d'investissement 2022 (dépenses d'équipements) ont été réalisées à hauteur de 8.387.576 K€ auxquelles s'ajoutent des reports d'un montant de 2.474.469 € se décomposant principalement comme suit :

Réserves foncières	39.181
Informatique (matériel et logiciel)	104.609
Etudes urbanisme	123.656
Matériel pour les services publics	85.053
Travaux sur les bâtiments communaux :	1.061.161
Réhabilitation de terrains, de chemins, talus... :	169.738
Travaux de voirie (éclairage, améliorations) :	888.571

Les dépenses d'investissement totales (dépenses réalisées et reportées) s'élèvent donc 10.862.045 € en 2022 sur un total prévisionnel de 12.204.672 €.

Les principales dépenses d'investissement concernent :

LES GRANDS PROJETS DU MANDAT REALISES EN 2022



LES AMENAGEMENTS DE LA PLACE KERMABON 1.198.781 € en 2022

Démarrés en septembre 2021, les travaux à Kerroch ont permis de requalifier les espaces publics, de végétaliser la place, d'assurer la continuité cyclable de Kerroc'h à Ploemeur-centre, de sécuriser les chemins piétonniers sur l'ensemble de la place et de développer des espaces de détente

LA CONSTRUCTION DE LA CUISINE CENTRALE 1.516.871 € en 2022

En construisant une nouvelle cuisine centrale municipale, la ville affirme sa volonté de conserver la gestion directe de son service de restauration et ainsi de maîtriser la qualité des produits et ses circuits d'approvisionnements locaux, de conserver la maîtrise du choix des menus et des tarifs proposés.



LA RENOVATION DE LA SALLE OXYGENE 623.906 € en 2022

Les travaux ont porté sur une meilleure isolation des murs et la réalisation d'un bardage extérieur. La toiture a également été refaite. À l'intérieur, deux salles indépendantes ont été aménagées ainsi qu'un sanitaire accessible PMR.

9

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX EN 2022

INFORMATIQUE : 152.140 €

- ❖ Logiciel de gestion des cimetières
- ❖ Logiciel de réservation en ligne prestations piscine
- ❖ Logiciel de gestion des ports
- ❖ Renouvellement de matériel informatique
- ❖ Projet numérique dans les écoles

MOBILIER / MATERIEL : 247.221 €

- ❖ Mobilier (écoles, jeunesse, divers services) et aménagements de poste des agents
- ❖ Renouvellement du parc matériel des services (techniques, sports, écoles...) et illuminations de Noël
- ❖ Installation de projecteurs Leds pour les spectacles à Océanis

VEHICULES : 121.536 €

- ❖ Un véhicule utilitaire benne d'occasion
- ❖ 1 véhicule utilitaire électrique

ETUDES : 25.547 €

- ❖ Etudes solaires, soutien aux agriculteurs bio...

BATIMENT : 2.188.296 €

- ❖ Réfection toiture zinc de la Mairie
- ❖ Travaux dans les écoles (étanchéité à Pagnol, remplacement menuiseries à la Chataigneraie, programme de remplacement de Leds dans les écoles...)
- ❖ Acquisition ex bâtiment Socotec + Ex friche Expert
- ❖ Travaux sur les bâtiments communaux (restauration de la cloche de l'église, remplacement éclairage Leds Tennis, mise aux normes accessibilité, réfection chauffage, alarme anti-intrusion à la MPE...)

AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS : 1.822.648 €

- ❖ Contrat de performance énergétique de l'éclairage public (T2 investissement)
- ❖ Réfection de voiries et trottoirs (route aérogare, rue du Douët Neuf, rue Bossuet, programme de marquage au sol,...)
- ❖ Aménagements cyclables rue Dupuy De Lôme

AMENAGEMENT DE TERRAINS : 339.083 €

- ❖ Travaux dans les cimetières
- ❖ Mise en place d'équipements de plages (vestiaires PMR au Courégant et à Kerroch)...
- ❖ Programme de travaux d'élagage, plantations...

Le déficit d'investissement 2021 a été repris en 2022 pour 269.545 €.

Le rapprochement entre les recettes et les dépenses réalisées fait apparaître pour la section d'investissement un **besoin de financement de 875.546 €**. Avec un excédent de fonctionnement de 2.443.439 €, l'excédent global de clôture s'établit à 1.567.893 € en 2022 contre 2.640.065 € en 2021.

Cet excédent global de clôture est tout d'abord affecté au financement des restes à réaliser reportés sur l'exercice 2023 dont le solde s'élève à -1.378.469 €. Après déduction du financement des restes à réaliser, le résultat de clôture s'élève à +189.423 €.

V – LA DETTE

Caractéristiques de la dette au 31/12/2022

 Notionnel	Nombre de financements	20	15 125 341€ CRD (au 31/12/2022)
	Durée de vie résiduelle	14 ans et 8 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	9 ans et 5 mois	
 Risque	Taux fixe (part de l'encours)	82,91%	1,49% Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2022)
	Taux variable (part de l'encours)	14,4%	
	Taux structuré (part de l'encours)	2,69%	
 Annuités	Capital	2 160 K€	2 381 485€ Annuité (due sur 2022)
	Intérêts	221 K€	
	ICNE au 31/12/2022	42 K€	

En dépenses, le remboursement de capital des emprunts s'est élevé à 2.162.953 K€ en 2022 (aucune opération afférente aux options de tirage de trésorerie n'a été constatée).



En recettes, deux emprunts d'un montant total de 2.700.000 € ont été contractés en 2022 : l'un de 1.200.000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour financer le contrat de performance énergétique de l'éclairage public et un autre de 1.500.000 € auprès de la Caisse des Dépôts en Juillet 2022 pour financer le programme d'investissement ; de ce fait, l'encours de dette passe de 14.585.760 € au 31/12/2021 à 15.125.341 € au 31/12/2022.

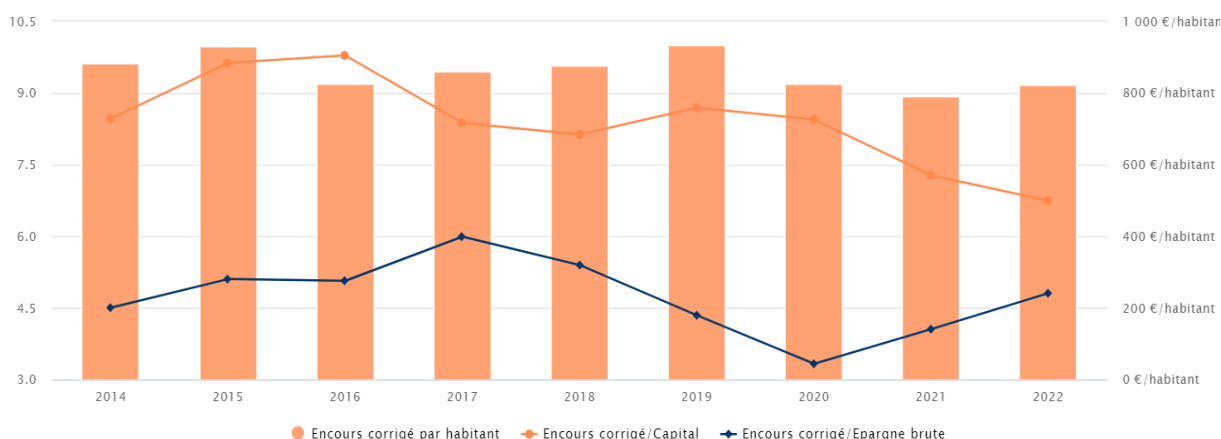
ENCOURS DE DETTE DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES

15.125 K€ (821 € par habitants) au 01/01/2023

14.585 K€ (790 € par habitants) au 01/01/2022

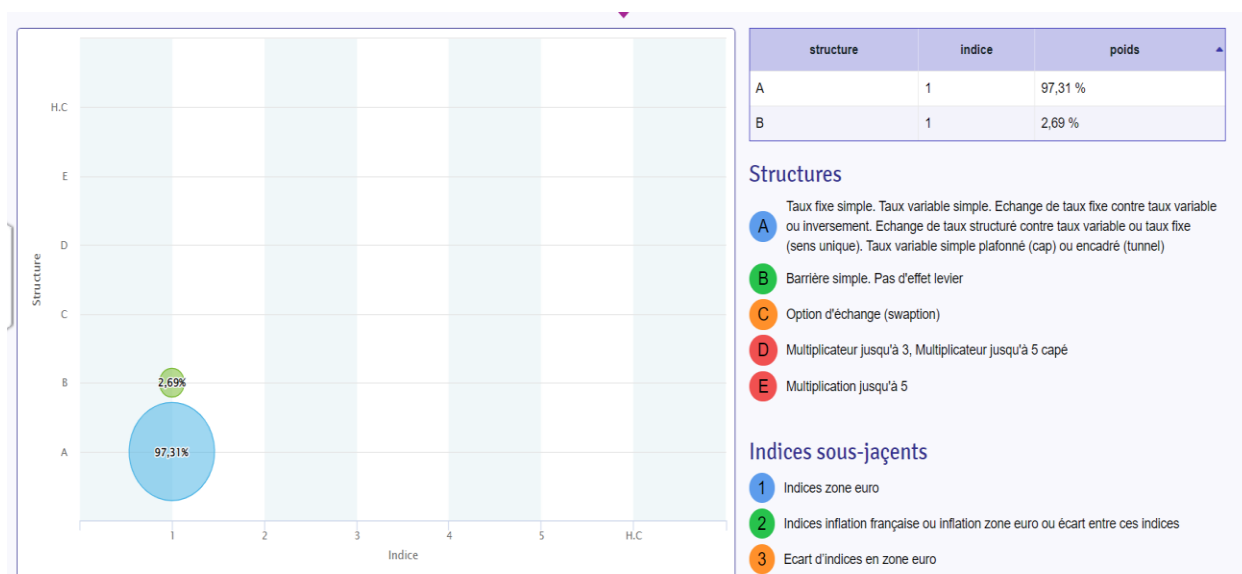
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours corrigé de la dette (au 31/12)	16 346	17 329	15 558	16 200	16 207	17 339	15 276	14 586	15 125
Epargne brute	3 630	3 396	3 071	2 704	3 003	3 991	4 588	3 597	3 147
Encours corrigé / Epargne brute (année)	4,5	5,1	5,1	6,0	5,4	4,3	3,3	4,1	4,8

Ratios de dette



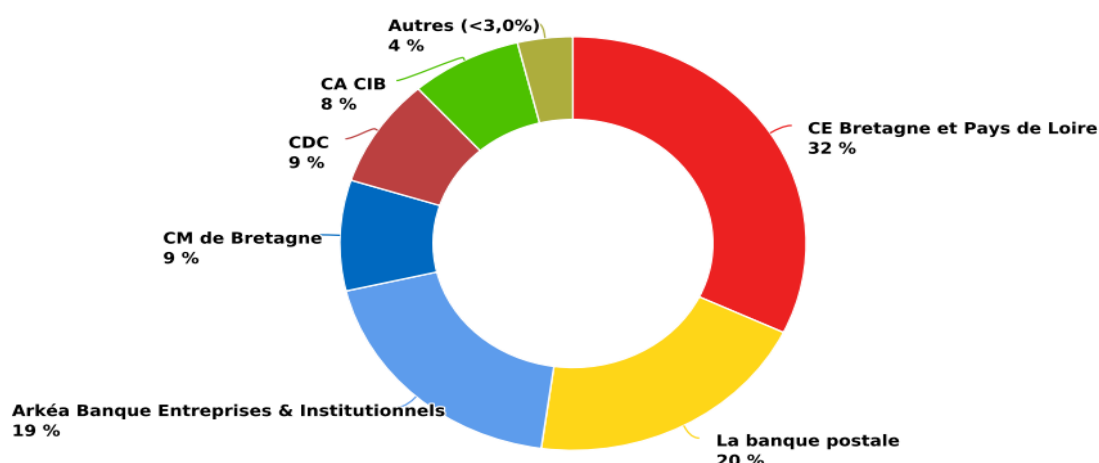
La dette reste tant dans sa composition que dans sa durée saine. Le ratio de l'encours de dette sur l'épargne brute s'établit à 4,8 ans en 2022.

Dette charte GISSLER



Dette par prêteurs

Répartition par banque au 31/12/2022



La ligne de Trésorerie de 2 M€ a été peu mobilisée durant l'année 2021.

Prêteur	Montant initial	Période d'utilisation	Taux d'intérêt	Capital moyen emprunté	Montant des intérêts prévisionnels 2022
CAISSE D'EPARGNE	2 000 000 €	01/01/2022 - 31/12/2022	Taux fixe + 0,2500 %	1 750 000 €	399 €

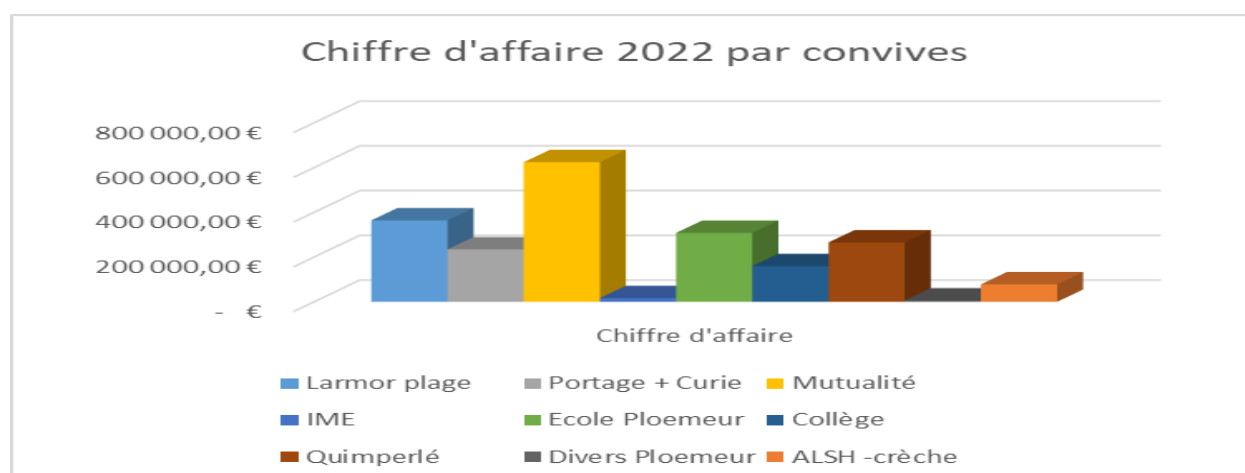
Les budgets annexes et le CCAS

Le budget de la cuisine centrale

La ville consacre à travers le budget annexe de la cuisine centrale plus de 2,2 M€ à la confection des repas (543.000 repas en 2022) à destinations des écoles, ALSH, CCAS, du collège JP II de Ploemeur, des établissements de personnes âgées de la Mutualité et de la ville de Larmor Plage ainsi que des écoles maternelles et élémentaires de la ville de Quimperlé.

Le budget de la cuisine centrale en 2022 en quelques chiffres : 543.000 repas confectionnés pour un chiffre d'affaire de 2.060.381 € et distribués auprès des clients ci-dessous :

Chiffre d'affaire	Larmor plage	ALSH-crèche	Portage + Curie	Mutualité	IME	Ecole Ploemeur	Collège	Quimperlé	Divers Ploemeur	Total
Montant	363 756,10 €	77 870,30 €	234 062,88 €	623 959,84 €	16 530,35 €	308 149,08 €	159 381,87 €	265 590,15 €	5 834,81 €	2 060 381 €





VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Le budget de la cuisine centrale est fortement impacté par l'inflation depuis 4 ans, amplifiée par les crises du Covid et du contexte international (guerre en Ukraine, problèmes climatiques, hausse des prix de l'énergie, baisse des cheptels, grippe aviaire...).

A titre d'exemple, quelques variations de prix constatées :

- Barquettes en cellulose et films d'operculage: **+ 33%** sur 2022 et 2023
- Inox : **+ 18 %**
- Boulangerie : **+ 10%** au 1 janvier 2023
- Beurre et crème : **+ 50%** sur 2022-2023
- Porc et charcuterie : **+ 28%** depuis 2022
- Ovoproduits : **+ 8%** sur 2022
- Volaille : **+ 6%** sur 2022

En 2022, les dépenses réelles de Fonctionnement sont en hausse de 442.000 € à 2.241.417 € (1.799.608 € en 2021) du fait de l'extension du périmètre de la cuisine avec la fourniture de repas aux écoles maternelles et élémentaires de la ville de Quimperlé et du collège Jean Paul II et de la très forte hausse tarifaire des fournitures alimentaires nécessaires à la fabrication des repas.

Malgré ce contexte, la cuisine centrale privilégie à travers ses circuits courts, les produits frais, la qualité des denrées (viandes bovines françaises, bleu blanc cœur, volailles françaises de Bretagne ou de Vendée, poissons frais, saisonnalité des fruits et légumes...) ainsi que les préparations maison (quiches, cakes, lasagnes, sauces, purées)

De plus, la masse salariale est ajustée en fonction de l'évolution du périmètre et prend en compte les mesures décidées au niveau national (revalorisation du point d'indice des fonctionnaire) et local (revalorisation du régime indemnitaire) comparables à celles du budget principal de la ville.

C	CA 2018	CA 2019	CA 2020*	CA 2021	CA 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	801 353,12	889 032,34	834 303,28	1 042 533,70	1 329 477,10
dont alimentation	683 182,01	742 432,38	687 098,94	865 044,37	1 138 029,30
012 CHARGES DE PERSONNEL	581 208,59	612 386,66	629 556,81	718 446,68	879 693,65
TOTAL DEPENSES	1 409 931,45	1 536 868,21	1 499 940,89	1 799 608,24	2 241 417,24

Les recettes de vente de repas sont également en hausse, conséquence du changement de périmètre et de la hausse des tarifs (2.062.057 € en 2022 contre 1.701.040 € en 2021) mais ne permettent pas d'équilibrer le budget sur l'année 2022, déficitaire au final de 166.114 €.

C	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Vente de repas	1 446 460,85	1 489 765,14	1 398 475,87	1 701 040,44	2 062 057,72
Subvention d'équilibre du budget principal	0,00	1,39	0,82	0,00	110 002,20
TOTAL RECETTES	1 691 653,49	1 791 571,74	1 654 288,60	1 858 298,98	2 243 995,71

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	281 722,04	254 703,53	154 347,71	58 690,74	2 578,47
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------	-----------------

La reprise du résultat de l'exercice 2021 (+58.690 €) et le versement d'une subvention du budget principal de 110.000 € assurent ainsi l'équilibre du budget.

Le budget de la zac de Kerdroual

La ville de Ploemeur a décidé en 2007 d'aménager une zone d'activités économiques (ZAC) dans le secteur de Kerdroual. Le 8 Février 2007, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de la concertation préalable à la réalisation de la ZAC, le dossier de création de celle-ci et son budget prévisionnel équilibré en recettes et en dépenses à 2.037.000 € hors taxes.

Le programme des constructions destinées exclusivement aux activités économiques était réparti sur une superficie de 47.920 m² correspondant à une SHON maximum de 23.960 m².

Les opérations du budget étant achevées, le bilan financier s'établit comme suit et fait ressortir un résultat positif de 40 082,88 € qui se traduit par le reversement en 2023 de l'excédent du budget ZAC de Kerdroual au budget principal de la ville.

Le Centre Communal d'Action Sociale

En réponse aux besoins sociaux de la population, le C.C.A.S. met en œuvre une action sociale générale (aides facultatives, le logement...) et des actions spécifiques à travers ses pôles petite enfance (RAM, crèche, multi-accueil...) et personnes âgées (résidence autonomie Curie, SAAD, portage de repas...)

En 2022, le CCAS a consacré 2.674.588 € - dont 1.796.728 € consacrés à la masse salariale (67%) - au financement de ses missions telles que l'aide sociale, la crèche et le multi accueil, le versement de subventions à caractère social ou médical auxquels se rajoutent les dépenses du SAAD (886.404 € dont 840.458 € de masse salariale) et de la résidence autonomie Pierre et Marie Curie (733.658 € dont 366.947 € de masse salariale) soit un total de 4.294.650 €.

Les produits de services (465.357 € en 2022 soit 17%), les subventions de la CAF, du Département et autres organismes (484.411 € en 2022 soit 18%) et les remboursements de charges de personnel (122.202 € soit 4,6%) constituent les principales recettes de Fonctionnement du budget principal du CCAS.

L'équilibre du budget est assuré par une subvention versée par le budget principal de la ville dont le montant s'élève en 2022 à 1.570.000 € (+95.000 € par rapport à 2021) utilisée également pour couvrir le besoin de financement des budgets annexes du CCAS (SAAD, résidence autonomie Curie)

Subvention	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Part en % en 2022
CCAS	925 000	1 114 000	1 000 000	1 086 000	1 205 000	1 264 496	80,54%
Aide à domicile	90 000	106 000	124 000	72 000	176 000	218 000	13,89%
Résidence autonomie Curie	128 000	35 000	156 000	42 000	94 000	87 504	5,57%
Total	1 143 000	1 255 000	1 280 000	1 200 000	1 475 000	1 570 000	100,00%

* Covid 2019